



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 07 Mai 2014

Date de la convocation 28 Avril 2014	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes – CANET
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise, BRIGNAC : M. JURQUET Henri, M. SAGNES Bernard, CABRIERES : M. GUELTON Jacques, M. MALLET Denis, CANET : M. REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, M. SEGURA René, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M. RUIZ Salvador, M. GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, M. BARON Bernard, Mme PRULHIÈRE Yolande, M. DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M. FABREGUETTES Bernard, Mme OLLIE Sophie, M. PONCE Yvan, Mme ROBERT Laure, M. GARROFE Gilbert, FONTES : M. BRUN Olivier, Mme PASSET Eliane, LACOSTE : M. VENTRE Philippe, LIAUSSON : M. BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, MERIFONS : M. VIALA Daniel, NEBIAN : M. BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie, OCTON : M. COSTE Bernard, PAULHAN : M. VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M. ALEIX Bertrand, M. GASC Georges, Mme GAVINET Isabelle, M. DUPONT Laurent, PERET : M. AZAM Joël, SAINT FELIX DE LODEZ : M. RODRIGUEZ Joseph, Mme DELMAS Louisiane, SALASC : M. COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. RIGAUD Christian, VALMASCLE : M. VALENTINI Géraud, VILLENEUVETTE : M. VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme GREGOIRE Arielle à M. BARON Bernard, Mme PASSIEUX Marie à M. GARROFE Gilbert, M. BILHAC Christian à M. AZAM Joël,</p>

Objet : Création des commissions communautaires spécialisées et modalités de représentation des délégués communautaires

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire qu'en application de l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté peut former des commissions chargées d'étudier les dossiers et d'émettre un avis sur les questions qui lui sont soumises.

Il ajoute que la composition de ces commissions doit être respectueuse des vœux exprimés par les délégués et d'une représentation favorisant l'expression de toutes les communes. A ce titre, l'ensemble des Commissions sera composé de membres titulaires et suppléants du Conseil communautaire.

Chacune des communes membres sera en conséquence, invitée à proposer, la liste des délégués titulaires et suppléants qu'elle souhaite voir siéger dans chacune des commissions sus visées.

En conséquence Monsieur le Président propose au Conseil de bien vouloir fixer le nombre de Commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil à 4 et dire qu'elles interviendront dans les domaines énoncés ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la création des 4 commissions communautaires spécialisées suivantes :

- Commission Moyens généraux
- Commission valorisation de l'espace touristique et culturel communautaire
- Commission aménagement, environnement et développement durable
- Commission cohésion et solidarité territoriale/ service à la population

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontois,




Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20140516-2014-05-07-16-DE
Date de télétransmission : 16/05/2014
Date de réception préfecture : 16/05/2014